

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
17/05/2024	24/05/2024	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 22 mai à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°11-05-2024 Accord de principe – macrolot n°3 Lotissement Le Grand Verger

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a obtenu un permis d'aménager pour le Lotissement Le Grand Verger.

Ce permis d'aménager prévoit trois macrolots, un premier au nord de la parcelle d'une superficie de 876m², un second de 2 607m² destiné à Néotoa pour la construction de logements sociaux et enfin un troisième d'une superficie de 7 149m².

Le conseil municipal avait été sollicité pour rendre un avis sur la cession de ce macrolot en janvier 2023 au profit d'une structure associative souhaitant réaliser un projet d'habitat participatif.

Compte tenu de l'abandon de ce projet une recherche a été menée pour trouver un aménageur pouvant porter un projet.

Monsieur le Maire indique avoir reçu de la part de la société Aménatys (groupe Trecobat) une proposition d'acquisition de ce macrolot pour un montant de 60 000€ net vendeur (TVA/marge comprise).

Cette offre est formulée aux conditions suivantes :

- Obtention d'un permis d'aménagé purgé des recours pour la réalisation de 16 lots à bâtir sur 5 440m² de surface cessible.
- Sol et sous-sol conforme avec le projet précité
- Commercialisation de 30% des lots pour acquérir le foncier.

Après avoir présenté le projet et l'offre monsieur le Maire invite le conseil municipal à formuler son accord ou désaccord.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240522-11_05_2024-DE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité (1 abstention) :

Valide le principe de la vente au profit de la société Aménatys au tarif de 60 000 € net vendeur du macrolot n°3 dans le lotissement Le Grand Verger, d'une superficie d'environ 7 149m²

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

